



## **Gaz de schiste : le temps nécessaire pour une décision éclairée**

**Montréal, le 15 mai 2013** - Le Regroupement national des conseils régionaux de l'environnement (RNCREQ) salue le projet de loi déposé hier par le Ministre du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs, visant l'interdiction d'explorer ou d'exploiter les gaz de schiste dans les basses-terres du Saint-Laurent.

Ce projet de loi intervient alors que le BAPE s'apprête à prendre le relai du Comité d'évaluation environnementale stratégique (ÉES), qui a produit 78 études scientifiques pour faire le tour des enjeux liés aux gaz de schiste (évaluation économique, impacts et risques environnementaux, impacts sociaux et acceptabilité, aspects règlementaires, etc.). Les travaux du BAPE permettront, à condition que les nouvelles connaissances soient diffusées dans un langage compréhensible et accessible, d'offrir l'éclairage nécessaire à une décision qui tiendra compte des aspirations des Québécois. En attendant le résultat de ces travaux, la loi déposée par le Ministre Yves-François Blanchet, vient appuyer et renforcer la démarche d'information et de consultation entreprise par le gouvernement.

« Nous souhaitons que ce moratoire, permette de réfléchir à la pertinence de la filière des gaz de schiste dans une vision d'ensemble de l'avenir énergétique du Québec » déclare Monique Laberge, présidente du RNCREQ. A ce titre, le RNCREQ se tient à la disposition du Gouvernement pour participer à l'élaboration de la nouvelle politique énergétique et continuera de suivre de près les décisions concernant les hydrocarbures au Québec.

- 30 -

**Source :**

Alice de Swarte, responsable des communications  
514-575-4941  
[alice.deswarte@rncreq.org](mailto:alice.deswarte@rncreq.org)